

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 29 du 23 avril 2019

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 1

DÉCISION n° 391/ARM/EMM/ORT

relative à la création de la formation Dumont d'Urville - équipage B.

Du 22 février 2019

DÉCISION n° 391/ARM/EMM/ORT relative à la création de la formation Dumont d'Urville - équipage B.

Du 22 février 2019

N O R A R M B 1 9 5 2 8 8 2 5

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [112.3.1](#).

Référence de publication :

BOC n°29 du 23/4/2019

La ministre des armées,

Vu [Autre N° 14/DEF/EMM/ORJ du 24 juin 2010 relative à l'exercice du commandement et à l'organisation des forces maritimes et des éléments de force maritime.](#),

Vu [Instruction N° 177/DEF/EMM/ROJ du 02 février 2012 relative au commandement et au soutien des bâtiments en construction jusqu'à leur admission au service actif.](#),

Vu [Instruction N° 26/DEF/EMM/ORG du 14 janvier 2016 relative aux missions et à l'organisation de la force d'action navale.](#),

Vu [Instruction N° 99/ARM/EMM/ORT du 14 novembre 2018 relative au statut des unités de la marine et à la désignation au commandement.](#),

Vu décision du 8 août 2018 (A) portant délégation de signature (état-major des armées) ,

Vu [Décision N° 1595/ARM/EMM/ORT du 18 septembre 2018 portant création de la formation « Dumont d'Urville équipage A ».](#),

Vu [Décision n° 9/ARM/EMM/ORT du 09 janvier 2019 relative à la prise d'armement pour essais du bâtiment multi-missions « Dumont d'Urville ».](#) ;

Décide :

Article premier.

Préambule.

La formation administrative *Dumont d'Urville - équipage B* est créée à compter du 24 juin 2019.

Article 2.

Organisation.

Basée à Fort-de-France, la formation administrative *Dumont d'Urville - équipage B* est placée sous le commandement organique du commandant de la force d'action navale (ALFAN).

Article 3.

Automatisation.

Clair libellé de l'unité : BSAOM *Dumont d'Urville - équipage B*

Code d'identification : 0A7R

Implantation géographique : Fort-de-France

Article 4.

Publication.

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Notes

(A) n.i. BO ; JO n° 183 du 10 août 2018, texte n° 7.

Pour la ministre des armées et par délégation :

Le contre-amiral,

officier général « performance et synthèse »,

Denis BERTRAND.